

Noguchi, Motoo (Japon)

[Original : anglais]

Déclaration de qualifications

La présente est une déclaration établie conformément au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties quant à la procédure de nomination et d'élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes (ICC-ASP/1/Res.7), adoptée le 9 septembre 2002.

M. Motoo Noguchi répond entièrement aux critères énoncés au paragraphe 1 de la résolution précitée (ICC-ASP/1/Res.7) : « les candidats doivent jouir de la plus haute considération morale, être connus pour leur impartialité et leur intégrité et être compétents en matière d'assistance aux victimes de crimes graves. »

M. Motoo Noguchi jouit de la plus haute considération morale, est reconnu pour son impartialité et son intégrité, qualités qu'il a cultivées depuis le début de sa carrière de procureur au ministère de la Justice japonais en 1985. Il a en outre été reconnu internationalement pour son efficacité en qualité de juge international de la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) de 2006 à juillet 2012.

M. Noguchi possède des compétences solides en matière d'aide aux victimes de crimes graves. Les ECTC furent la première cour internationale hybride ou ont été introduites la réparation et la participation effectives des victimes aux procédures pénales. Au cours de son mandat de six années en tant que juge international des ECTC, il a jugé des affaires de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide commis entre 1975 et 1979 sous le régime Khmer rouge. Il est à l'origine d'un jugement et de décisions concernant la réparation des victimes et leur participation en tant que parties civiles. Il a également œuvré pour les ECTC en tant que membre des Sessions plénières, du Comité des règles et procédures et du Comité de l'administration judiciaire. Dans ce contexte, il a joué un rôle central dans l'établissement et la réforme des modalités et procédures sous-tendant la réparation et la participation des victimes. Son expérience récente et de première main couplées à une connaissance approfondie des façons de soulager les victimes dans des cas d'atrocités de masse seront très utiles dans la mise en oeuvre de l'aide aux victimes de crimes graves dans le système de la CPI.

Les compétences de M. Noguchi en matière d'aide aux victimes de crimes graves se sont notamment exprimées à travers ses activités en Asie d'expert chevronné dans le domaine de la justice pénale internationale. Il a mené des recherches et donné de nombreuses conférences sur le sujet à plusieurs titres: notamment en tant que professeur de l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), qu'expert invité à la Présidence de la CPI, en tant que chargé de cours invité à la Yale Law School, et plus précisément au *Schell Center for International Human Rights and MacMillan Center for International and Area Studies* à Yale, Programme d'Études sur les génocides, et en tant que professeur invité à l'Université de Tokyo, École des Arts et des sciences, Programmes de sécurité humaine.

Depuis le mois de juin 2012, fort de cette riche expérience, M. Noguchi supervise le Département de la coopération internationale de l'Institut de recherche et de formation du ministère de la Justice, où il gère l'aide juridique technique en faveur des pays asiatiques en phase de justice transitionnelle. En cette qualité, il demeure le mieux placé pour poursuivre un dialogue avec les plus hautes instances des États d'Asie dans le but de promouvoir les activités de la CPI, et en particulier le Fonds au profit des victimes.
